

Questions et réponses sur la cote de rendement au collégial

Mars 2013



CREPUQ
CONFÉRENCE DES RECTEURS
ET DES PRINCIPAUX
DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC

AVANT-PROPOS

Ce document apporte des réponses aux principales questions que plusieurs personnes peuvent se poser au sujet de la cote de rendement au collégial (CRC), appelée aussi cote R.

Pour une description détaillée des deux principaux éléments de la CRC, soit la cote Z et l'indicateur de la force du groupe (IFG), on doit se référer au document *La cote de rendement au collégial : ce qu'elle est, ce qu'elle fait*. On y décrit à l'aide d'un exemple comment la CRC se calcule et comment elle exerce une influence sur le classement des candidats.

Pour obtenir des informations plus générales sur la CRC, on doit se référer à un autre document : *La cote de rendement au collégial : aperçu de son rôle et de son utilisation*. Plus court et dénudé de la mathématique, il constitue une version abrégée du premier document et s'adresse à un public large et non initié aux concepts inhérents à la CRC. Comme pour le présent document, ces deux documents d'information sont disponibles sur le site Web de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) à l'adresse www.crepuq.qc.ca dans la section « Admission et dossier étudiant ».

TABLE DES MATIÈRES

1. IMPORTANCE DE LA CRC DANS LE PROCESSUS D'ADMISSION	4
2. LA CRC MOYENNE PAR PROGRAMME ET L'ADMISSION	5
3. INDICATEUR DE LA FORCE DU GROUPE (IFG) DE LA CRC	8
4. INFLUENCE DU COLLÈGE DANS LE CALCUL DE LA CRC.....	9
5. INFLUENCE DES NOTES DU SECONDAIRE DANS LE CALCUL DE LA CRC	9
6. GROUPE À L'ÉVALUATION ET CALCUL DE LA CRC	10
7. MODALITÉS DE CALCUL DE LA CRC D'UN COURS	11
8. MODALITÉS DE CALCUL DE LA CRC MOYENNE D'UN DOSSIER	12
9. ACCÈS À L'INFORMATION SUR LA CRC	11

1. IMPORTANCE DE LA CRC DANS LE PROCESSUS D'ADMISSION

QUESTION 1

Est-ce que la CRC est utilisée pour la sélection des candidats dans tous les programmes universitaires?

Bien que la CRC soit l'instrument privilégié pour l'analyse de toute candidature à un programme universitaire, son utilisation est plus largement répandue dans le cadre du processus de sélection pour l'admission aux programmes contingentés. Un programme contingenté est un programme qui reçoit plus de demandes d'admission qu'il n'y a de places disponibles. L'étudiant qui envisage donc de faire une demande d'admission dans un tel programme devra s'attendre à ce que ses résultats scolaires jouent un rôle important dans le processus de sélection.

QUESTION 2

Est-ce que la CRC est le seul critère de sélection pour être admis dans un programme universitaire contingenté?

Non. Dans plusieurs programmes contingentés, d'autres critères peuvent remplacer ou s'ajouter à la CRC pour effectuer la sélection des candidats. Dans certains programmes, les candidats peuvent, par exemple, subir un examen particulier, un test d'admission, une entrevue, présenter un portfolio, etc. Ce type d'information est d'ailleurs compilé par la CREPUQ et est disponible dans le « Tableau comparatif des critères de sélection des candidatures évaluées sur la base du DEC aux programmes contingentés de baccalauréat ». Ces informations sont également disponibles sur les sites Web de chacun des établissements universitaires, de même que dans les guides d'admission ou les annuaires qu'ils produisent.

QUESTION 3

Pour être admis à l'université dans un programme contingenté, l'étudiant doit-il avoir une CRC très élevée (30 et plus)?

Non. Seuls les programmes très contingentés (ex. médecine, médecine dentaire, optométrie, orthophonie, audiologie, communication) nécessitent généralement une CRC très élevée. Sur les sites Web des établissements universitaires, on peut obtenir la CRC du dernier collégien admis l'année précédente dans un programme contingenté donné.

QUESTION 4

Un étudiant ayant échoué des cours au collégial peut-il tout de même espérer être admis dans un programme universitaire ?

Oui. Depuis les admissions du trimestre d'hiver 2005, le poids des échecs est pondéré dans le calcul de la CRC moyenne : au premier trimestre d'inscription au collégial, les cours échoués ne comptent que pour le quart des unités qui leur sont attribuées, soit une pondération de 0,25; pour les trimestres subséquents, cette pondération est de 0,50. Cette mesure a été adoptée afin de redonner confiance aux étudiants qui connaissent des difficultés en raison notamment de problèmes d'orientation.

2. LA CRC MOYENNE PAR PROGRAMME ET L'ADMISSION¹

CETTE SECTION CONCERNE SEULEMENT LES CANDIDATS À L'ADMISSION DE L'AUTOMNE 2009 ET DES TRIMESTRES SUIVANTS.

QUESTION 5

Quelle CRC moyenne est prise en compte lors de l'analyse du dossier dans le cas où l'étudiant s'est inscrit dans plus d'un programme durant son parcours au collégial ?

La CRC moyenne retenue est celle du programme qui a mené (ou qui mènera) au DEC. Lorsqu'aucune sanction de DEC n'apparaît au dossier, l'établissement universitaire utilise la CRC moyenne du dernier programme dans lequel le candidat s'est inscrit, sous la condition qu'au moins 16 cours soient contributives à son calcul. Au besoin, les cotes de rendement des résultats de cours qui constituent des préalables pertinents à l'admission dans certains programmes sont intégrées au calcul de la cote moyenne. Si le calcul de la CRC moyenne du dernier programme ne repose pas sur au moins 16 cours, c'est la CRC moyenne globale, c'est-à-dire celle qui inclut tous les résultats obtenus au collégial par le candidat, qui est retenue aux fins de l'admission.

Par ailleurs, lorsque le candidat avait complété un DEC avant de faire un retour aux études collégiales dans un autre programme, l'établissement universitaire utilise la CRC moyenne la plus élevée entre la CRC moyenne du programme de DEC complété et celle du dernier programme inscrit (sous la condition qu'au

¹ Pour gérer l'admission de la grande majorité de leurs programmes d'études, l'Université McGill n'utilise pas la CRC moyenne par programme, mais plutôt la CRC moyenne globale, c'est-à-dire celle qui inclut tous les résultats obtenus au collégial par le candidat. Si le candidat s'est inscrit dans plus d'un programme au collégial et qu'il souhaite connaître la CRC qui sera retenue aux fins de l'évaluation de son dossier, il doit contacter le service des admissions de l'Université McGill.

moins 16 cours soient contributives à son calcul). Les préalables universitaires pertinents sont ajoutés, au besoin, à la CRC moyenne retenue aux fins de l'admission².

QUESTION 6

Dans le cas où le candidat a changé de programme au collégial, les résultats aux cours liés au programme d'études non complété sont-ils pris en compte lors de l'analyse du dossier ?

Les résultats aux cours liés au programme d'études non complété sont pris en compte seulement s'ils permettent l'atteinte d'objectifs et standards du programme retenu aux fins de l'admission ou s'ils constituent des préalables pertinents à l'admission. À noter que les cours de formation générale commune et propre sont contributives au calcul de la CRC moyenne de chacun des programmes de DEC et sont donc toujours pris en compte lors de l'analyse du dossier.

QUESTION 7

Dans le cas où le candidat a changé de programme au collégial et que le collège accorde une substitution pour un cours de formation générale complémentaire à partir d'un cours de formation spécifique, ce cours est-il contributif à la CRC moyenne du programme dans lequel l'étudiant compte obtenir son DEC ?

Il est important de faire la distinction entre les règles servant au calcul de la CRC de celles requises à la sanction des études. Si le cours substitué (celui suivi par l'étudiant, qui sert à reconnaître un autre cours dit « substitué ») permet l'atteinte d'objectifs et standards du programme dans lequel l'étudiant compte obtenir son DEC (tel que défini par le Système des objets d'études collégiales (SOBEC) du MELS), il sera contributif au calcul de la CRC moyenne de ce programme. Dans le cas contraire, il ne sera pas contributif. Par exemple, si un étudiant effectue un changement de programme pour passer des Sciences de la nature aux Sciences humaines, le cours 203-NYA-05 (Mécanique) suivi en Sciences de la nature pourrait servir de substitut pour un cours complémentaire, aux fins de l'obtention du DEC en Sciences humaines. Or, ce cours, ne faisant partie ni de la formation générale ni de la formation spécifique en Sciences humaines, ne serait pas pris en compte dans le calcul de la CRC de ce programme. Bref, seuls les cours directement associés à un objectif du programme sont retenus pour le calcul de la CRC moyenne de ce programme; une association indirecte par voie de substitution ne sera pas prise en compte.

² Pour faciliter la compréhension de ces règles, des exemples fictifs traduisant un certain nombre de cas potentiels sont présentés à l'annexe B du document *La cote de rendement au collégial : ce qu'elle est, ce qu'elle fait*.

QUESTION 8

Si un étudiant inscrit dans un collège (dit établissement d'attache) suit un cours dans un autre collège (dit établissement d'accueil), est-ce que le résultat de ce cours est pris en compte dans le calcul de la CRC moyenne par programme?

Si ce cours est associé, dans le collège d'accueil, à l'atteinte d'un objectif du programme d'études de l'étudiant, il est pris en compte dans le calcul de la CRC moyenne, et ce, qu'il y ait ou non transmission d'une substitution au système ministériel (Socrate) par le collège d'attache afin de lier le cours à sa propre version locale du programme. En d'autres termes, tout cours associé à un objectif du programme, dans l'établissement d'attache ou dans l'établissement d'accueil, est retenu aux fins du calcul de la CRC moyenne par programme.

QUESTION 9

Si un étudiant est inscrit dans un programme combiné (double DEC), quelle CRC moyenne sert à l'analyse du dossier?

La règle générale consiste à considérer la CRC moyenne la plus élevée entre les deux sous-programmes du programme combiné, en y ajoutant, au besoin, tous les préalables pertinents au programme universitaire visé. Par exemple, pour un étudiant inscrit au programme *200.11 – Sciences de la nature et musique*, l'Université utilise la CRC moyenne la plus élevée entre celle du programme de sciences de la nature et celle du programme de musique.

QUESTION 10

Est-ce que les résultats de cours qui constituent les préalables nécessaires à l'admission doivent toujours être ajoutés au calcul de la CRC moyenne?

Non. Dans la très grande majorité des cas, les préalables universitaires sont déjà intégrés au programme d'études collégiales du candidat. C'est le cas, à titre d'exemple, du sortant du DEC en sciences de la nature qui souhaite être admis dans un programme universitaire en sciences de la santé.

QUESTION 11

Est-ce possible que la valeur de la CRC moyenne retenue aux fins de l'admission d'un candidat ne soit pas la même pour chacun des programmes auquel il postule?

Oui. Étant donné que les programmes universitaires n'exigent pas tous les mêmes cours préalables, la valeur de la CRC moyenne servant à l'analyse du dossier d'un candidat peut varier selon le programme visé. Pour la même raison, la valeur de la CRC moyenne retenue peut différer selon l'établissement universitaire auquel le candidat dépose sa demande d'admission.

QUESTION 12

Est-ce que les cours échoués qui constituent les préalables nécessaires à l'admission sont pris en compte dans le calcul de la CRC moyenne par programme?

Oui. Toutefois, tel que précisé à la question 4, le poids des échecs dans le calcul de la CRC moyenne est pondéré selon le trimestre d'études.

3. INDICATEUR DE LA FORCE DU GROUPE (IFG) DE LA CRC

QUESTION 13

Qu'est-ce que l'IFG et sur quoi repose son calcul?

L'IFG constitue une correction apportée à la cote Z en permettant de prendre en compte la force des élèves qui constituent un groupe. Cet indicateur est basé sur la moyenne pondérée des notes finales des matières obligatoires de la formation générale en 4^e et 5^e secondaire propres à chaque régime pédagogique (présent et passé) et suivies au secteur Jeunes. La liste suivante donne les matières qui servent au calcul de l'IFG :

- Chimie (4^e secondaire de l'ancien régime)
- Physique (4^e secondaire de l'ancien régime)
- Sciences physiques (4^e secondaire, régimes des anciens curriculums)
- Science et technologie ou applications technologiques et scientifiques (4^e secondaire, nouveau pédagogique)
- Mathématiques (4^e et 5^e secondaire de tous les régimes)
- Histoires du Québec et du Canada (4^e secondaire, régimes des anciens curriculums)
- Histoire et éducation à la citoyenneté (4^e secondaire, nouveau pédagogique)
- Éducation économique (5^e secondaire, régimes des anciens curriculums)
- Monde contemporain (5^e secondaire, nouveau pédagogique)
- Français langue d'enseignement (4^e et 5^e secondaire de tous les régimes)
- Anglais langue seconde (4^e et 5^e secondaire de tous les régimes)
- Anglais langue d'enseignement (4^e et 5^e secondaire de tous les régimes)
- Français langue seconde (4^e et 5^e secondaire de tous les régimes)
- Langue maternelle pour commissions scolaires conventionnées (Crie, Kativik, Naskapi)³

QUESTION 14

Pour avoir une bonne CRC, l'étudiant doit-il être dans des groupes où les autres étudiants sont forts?

³ Afin d'assurer la continuité de la moyenne à travers le temps, les matières suivantes sont exclues du calcul de l'IFG : Éducation physique; Éducation physique et santé; Développement personnel; Choix de carrière; Enseignement moral; Enseignement moral et religieux; Éthique et culture religieuse; Arts; Projet intégrateur.

Non. La CRC tient compte de la force relative du groupe dans lequel se trouve chaque étudiant. Il n'y a donc pas d'avantages ou d'inconvénients à se trouver dans un type de groupe plutôt qu'un autre. Les études faites sur tous les étudiants de tous les cégeps montrent que les effets combinés des deux éléments de la CRC (la cote Z et l'IFG) se compensent. De plus, si un étudiant change de collège, de programme d'études ou de groupe, la cote Z obtenue à chaque cours est chaque fois corrigée par l'indicateur de la force du groupe dans lequel l'étudiant a été évalué.

4. INFLUENCE DU COLLÈGE DANS LE CALCUL DE LA CRC

QUESTION 15

Pour avoir une bonne CRC, l'étudiant doit-il nécessairement s'inscrire dans un collège réputé fort?

Non. Étant donné que la CRC tient compte de la force des groupes, elle donne au départ une chance égale à tous dans tous les collèges. En fait, il est inutile de choisir un collège pour la seule raison qu'on croit y gagner un avantage lors de l'accès à l'université. Par le passé, certains avantages ont pu exister avec l'utilisation de la cote Z, mais ce n'est plus le cas maintenant. D'autres considérations doivent motiver le choix de l'étudiant comme, par exemple, la nature et la diversité des cours, des programmes et des activités, la qualité de l'accueil, de l'enseignement et de l'encadrement des étudiants, la proximité géographique du collège, etc.

QUESTION 16

Existe-t-il un classement des collèges qui influence le calcul de la CRC?

Non. Aucun classement des collèges n'intervient dans le calcul de la CRC.

5. INFLUENCE DES NOTES DU SECONDAIRE DANS LE CALCUL DE LA CRC

QUESTION 17

Si un étudiant a eu des notes faibles au secondaire, peut-il quand même obtenir une bonne CRC?

Oui. La moyenne au secondaire d'un étudiant n'intervient que dans le calcul de l'indicateur de la force du groupe avec les moyennes au secondaire (4 et 5) de tous les autres étudiants du groupe au collège. L'influence de ses propres notes au secondaire a donc un effet relativement faible sur le calcul de sa CRC.

6. GROUPE À L'ÉVALUATION ET CALCUL DE LA CRC

QUESTION 18

Qu'est-ce qu'un groupe à l'évaluation?

Le groupe à l'évaluation devrait rassembler les étudiants d'un même collège qui ont suivi le même cours, la même année, au même trimestre et qui ont été évalués de la même façon. Par exemple, si un professeur donne au trimestre d'hiver le même cours à trois groupes composés de 40 étudiants chacun et qu'il y a un processus commun d'évaluation, il ne devrait y avoir qu'un seul groupe à l'évaluation comptant 120 étudiants. C'est donc à partir de ce groupe à l'évaluation que la moyenne, l'écart-type de la distribution et l'indicateur de la force du groupe seront calculés. La façon de constituer les groupes à l'évaluation est une responsabilité qui relève de chaque collège.

QUESTION 19

Pourquoi deux étudiants qui ont suivi le même cours, la même année, au même trimestre et qui ont obtenu la même note obtiennent-ils des CRC différentes alors qu'ils ont été soumis au même processus d'évaluation?

Même s'ils ont été soumis à un processus commun d'évaluation, les étudiants de ces deux groupes horaires n'ont pas été rassemblés en un seul groupe par le collège. La CRC de chacun de ces étudiants a donc été calculée à partir d'éléments statistiques différents (voir à ce sujet la question 18).

QUESTION 20

Si deux étudiants, qui ne font pas partie du même groupe à l'évaluation, ont suivi le même cours, la même année, au même trimestre, mais que l'un d'entre-eux obtient une meilleure note que l'autre, est-ce que sa CRC sera plus élevée?

Pas nécessairement, puisque le calcul de la CRC se fera à partir d'indicateurs statistiques différents (moyenne du groupe à l'évaluation, écart-type de la distribution et indicateur de la force du groupe).

7. MODALITÉS DE CALCUL DE LA CRC D'UN COURS

QUESTION 21

À quelle fréquence les éléments statistiques servant au calcul de la CRC sont-ils calculés?

Les éléments statistiques de la CRC sont calculés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)⁴ quatre fois par année pour les cinq derniers trimestres :

- au début d'octobre, pour inclure les cours du trimestre d'été, en vue de l'admission à l'université pour le trimestre d'hiver suivant;
- à la mi-janvier, pour fournir aux collèges des données provisoires incluant les résultats des cours de l'automne, en vue des demandes d'admission à l'université pour l'automne suivant;
- au début de février, pour inclure les cours du trimestre d'automne, en vue de l'admission à l'université pour le trimestre d'automne suivant;
- à la mi-juin, pour inclure les cours du trimestre d'hiver pour les admissions définitives à l'université pour l'automne.

QUESTION 22

Un étudiant peut-il obtenir une CRC de 99,999, et ce, même s'il avait obtenu une bonne note pour ce cours?

Oui. Une valeur de 99,999 signifie que la CRC n'a pu être calculée. Il peut s'agir d'un cours :

- d'éducation physique suivi avant le trimestre d'automne 2007, qui est automatiquement exclu;
- de mise à niveau ou d'appoint, qui est également exclu;
- qui comptait moins de six notes supérieures ou égales à 50;
- où tous les étudiants ont obtenu la même note.

QUESTION 23

Pourquoi la CRC n'a pas été calculée alors qu'il y avait plus de six étudiants dans la classe?

Pour pouvoir calculer une CRC, on doit retrouver dans le groupe un minimum de six étudiants qui avaient des notes supérieures ou égales à 50. Si le nombre est inférieur à six, il n'y aura donc pas de calcul de CRC pour aucun des élèves de ce groupe.

⁴ À noter que les CRC des Collèges Marie de France et Stanislas, qui offrent le programme académique français et non le programme québécois, ne sont pas calculées par le MELS, mais par les collèges eux-mêmes. Pour obtenir des précisions relativement à leur méthodologie, veuillez les contacter.

QUESTION 24

Pourquoi un étudiant, dont la note pour un cours est nettement au-dessus de la moyenne de groupe inscrite sur le bulletin émis par le collège, obtient-il une CRC moins élevée que celle à laquelle il s'attendait?

La moyenne de groupe transmise par le collège pour un cours n'est pas la même que celle qui est utilisée pour le calcul de la CRC. Cette dernière peut être plus élevée par le fait que toutes les notes du groupe inférieures à 50 sont exclues du calcul, ce qui n'est pas le cas de la moyenne inscrite sur le bulletin de l'étudiant.

8. MODALITÉS DE CALCUL DE LA CRC MOYENNE D'UN DOSSIER

QUESTION 25

Comment peut-on expliquer qu'une CRC de 23 pour un cours suivi l'an dernier est maintenant rendue à 22?

À chaque fois que le processus de calcul des CRC est refait, les cinq derniers trimestres sont également recalculés (voir à ce sujet la question 21). Ainsi, les données d'un groupe peuvent avoir changé à cause d'un changement de note pour un autre élève du groupe, de l'ajout ou du retrait d'un élève du groupe. Tous ces changements influenceront le prochain calcul.

QUESTION 26

Comment peut-on expliquer qu'une CRC moyenne n'a pratiquement pas changé, malgré le fait que l'étudiant ait obtenu de meilleures notes dans ses derniers cours?

La CRC moyenne est une moyenne qui tient compte des unités de chaque cours suivi. L'ajout d'une CRC d'un cours de 2 unités, par exemple, dans un dossier qui en compte déjà plus de 40 n'aura que peu d'influence sur la moyenne.

9. ACCÈS À L'INFORMATION SUR LA CRC

QUESTION 27

Où l'étudiant peut-il obtenir sa CRC?

Selon la politique d'accès à l'information établie par le Comité de gestion des bulletins d'études collégiales (CGBEC), où siègent des représentants des collèges, des universités et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, l'étudiant qui désire obtenir sa CRC doit s'adresser à son collège ou à l'université où il a déposé une demande officielle d'admission. Par ailleurs, pour obtenir toute information générale relative à l'utilisation de la CRC dans le cadre du processus d'admission, l'étudiant doit s'adresser à l'établissement universitaire où il a déposé ou l'intention de déposer une demande d'admission.